

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2415

7 septembre 2015

SOMMAIRE

20140726 Holding S.à r.l.	115881	Iglux Group S.A.	115910
Afasi-Association Luxembourgeoise des Aphasiques	115916	IMMO 73 S.à r.l.	115894
African Equities	115881	Ingame S.à r.l.	115885
Alabama Advisor Holding S.C.S.	115905	Koch Chemical Technology GP S.à r.l.	115879
All-Sport International SA, SPF	115915	Koenigsallee LP III, S.à.r.l.	115894
Amstell Investments S.A.	115881	LGT Fund Management (Lux) S.A.	115909
Attia S.à r.l.	115918	Luxfund1 Sàrl	115895
Bacci Holding s.à r.l.	115918	Lyxor Alternative Flagships	115909
Build Carlyle S.à r.l.	115908	Managed Funds Portfolio	115884
Build Finance S.à r.l.	115879	Mead S.à.r.l.	115914
Carne Global Financial Services Luxembourg	115880	Naturamedicatrix S.à r.l.	115917
Chernoye Morye Luxembourg S.à r.l.	115881	NN (L)	115884
Cityhold Propco 10 S.à r.l.	115880	OCI Consulting G.m.b.H.	115909
Cityhold Propco 11 S.à r.l.	115880	Pentagon Holdings S.à r.l.	115914
Doncols Business Center SA	115875	Ploio Securitization S.à r.l.	115878
Dundee International (Luxembourg) Investments 3 S.à r.l.	115875	Propfin, S.à r.l.	115877
Dundee International (Luxembourg) Investments 4 S.à r.l.	115875	Provencal Golf S.A.	115877
Dundee International (Luxembourg) Investments 9 S.à r.l.	115874	Quantum International Luxembourg S.A. ...	115875
DuPont Industrial (Luxembourg) S.à r.l.	115875	Quantum International Luxembourg S.A. ...	115878
EP Services	115874	Quantum International Luxembourg S.A. ...	115877
Espace Invest S.à r.l.	115906	Queensgate Investments Fund I	115877
Euro Choice Direct LP	115920	Ravailac Investissement S.A.	115876
Feeder SIF III, SCSp	115915	REDL I S.à r.l.	115876
Fiduciaire C.G.S. (Comptabilité Gestion Services)	115874	Sandy Island SA	115876
Fiduciaire C.G.S. (Comptabilité Gestion Services)	115874	Sapientiae S.à r.l.	115876
Financière Daunou 1 S.A.	115913	SEB Private Equity Opportunity III Management S.A.	115877
Foxroad Luxembourg S.à r.l.	115907	Servicepool International S.A.	115912
Harvester Topco S.à.r.l.	115919	SGAM AI KANTARA Co.I. S.à r.l.	115878
Hea Tech	115911	Summer Soca LNG Liquefaction S.A.	115878
IBS Cerapp S.à r.l.	115874	Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l. ...	115883
		Tishman Speyer Q205 Holdings S.à r.l.	115882
		Uniwell S.A.	115880
		Vipax S.C.A., SICAV-FIS	115920
		Vord Group S.à.r.l.	115879
		Westerhoofd, S.à r.l.	115882

IBS Cerapp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 145.347.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015120290/9.

(150129560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Fiduciaire C.G.S. (Comptabilité Gestion Services), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 52.338.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015120151/10.

(150129832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Fiduciaire C.G.S. (Comptabilité Gestion Services), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 52.338.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015120152/10.

(150129839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Dundee International (Luxembourg) Investments 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 162.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dundee International (Luxembourg) Investments 9 S.à r.l.

Dream Global Advisors Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2015121028/11.

(150131208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

EP Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 135.999.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015121089/14.

(150131253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

DuPont Industrial (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2984 Contern,
R.C.S. Luxembourg B 106.005.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015121032/9.
(150130259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Doncols Business Center SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 6, Chemin des Douaniers.
R.C.S. Luxembourg B 96.158.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015121053/10.

(150130210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Dundee International (Luxembourg) Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.
R.C.S. Luxembourg B 162.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dundee International (Luxembourg) Investments 3 S.à r.l.

Dream Global Advisors Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2015121022/11.

(150131214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Dundee International (Luxembourg) Investments 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 162.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dundee International (Luxembourg) Investments 4 S.à r.l.

Dream Global Advisors Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2015121023/11.

(150131213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Quantum International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 88.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015121511/13.

(150130292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Ravillac Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 145.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121525/9.

(150130777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Sandy Island SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 129.453.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015121566/12.

(150131257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Sapientiae S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 178.435.

Veillez noter qu'en date du 17 juillet 2015, l'adresse de la société Sapientiae S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178435, n'est plus établie au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Capellen, le 20 juillet 2015.

Pour la société

Maprima Luxembourg S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015121538/14.

(150130379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

REDL I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 170.352.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 9 juillet 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée REDL I S.A.R.L, dont le siège social à L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich, a été dénoncé en date du 22 janvier 2015, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 170.352.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, et liquidateur Maître Eglantine FLORI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 31 juillet 2015 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Eglantine FLORI

Le liquidateur

Référence de publication: 2015121528/19.

(150130310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Propfin, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 173.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121503/9.

(150131201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Provencal Golf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 124.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015121506/10.

(150131286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Queensgate Investments Fund I, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 167.648.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121507/11.

(150130534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

SEB Private Equity Opportunity III Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Luxembourg, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 179.200.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015121571/11.

(150130900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Quantum International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 88.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015121512/13.

(150130293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Summer Soca LNG Liquefaction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 95.782.

Les comptes annuels de la société Summer Soca LNG Liquefaction S.A. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121556/10.

(150131152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Quantum International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 88.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015121513/13.

(150130294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Ploio Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 182.502.

Extrait des contrats de vente et d'achat de parts sociales signé à Luxembourg en date du 14 juillet 2015

En date du 14 juillet 2015, la société Hampton Holding (MI), LLC a revendue ses douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune détenues dans la société Ploio Securitization S.à r.l. à la société Stichting Ploio.

La société Stichting Ploio détient douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) de la société Ploio Securitization S.à r.l. et en est, dès lors, l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121476/15.

(150130523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

SGAM AI KANTARA Co.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.007.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le siège social de Kantara, L.P., associé unique de la Société a été transféré à l'adresse suivante:

- 18, Esplanade, St Helier JE4 8RT, Jersey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

SGAM AI KANTARA Co.I. S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015121589/16.

(150130631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Build Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 155.129.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Build Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015121808/12.

(150131358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Koch Chemical Technology GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 131.320.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015122203/17.

(150131993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Vord Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 197.795.

La société FINEX.LU S.A. SOPARFI, RCSL B144705, siégeant 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, déclare avoir vendu en date du 13.07.2015:

42 parts de la société VORD GROUP S.a.r.l., RCSL B197795, siégeant 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
à

- Monsieur Witold Ozimski né le 28/05/1964 à Sieradz, Pologne, résidant Wigilijna 4 m.7, PL-93-329 Lodz, Pologne
Et

42 parts de la société VORD GROUP S.a.r.l., RCSL B197795, siégeant 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
à

- Monsieur Ryszard Kaczmarek né le 22/03/1962 à Lodz, Pologne, résidant Swietej Teresy 5/9 m.416, PL-91-348 Lodz,
Pologne

Et

42 parts de la société VORD GROUP S.a.r.l., RCSL B197795, siégeant 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
à

- Monsieur Tomasz Wolski né le 29/12/1964 à Inowroclaw, Pologne, résidant Pokorna 2 m.1338, PL-00-199 Waszawa,
Pologne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paddock Fund Administration

Luxembourg

Référence de publication: 2015121667/25.

(150130974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Cityhold Propco 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 182.901.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121878/10.

(150132266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Cityhold Propco 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 191.152.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121879/10.

(150131715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Carne Global Financial Services Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 118.596.

RECTIFICATIF

Cette mention rectificative remplace la version déposée antérieurement le 21 juillet 2015 sous le N: L 150130462

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015121862/12.

(150132079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Uniwell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 42.523.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire le 15 juillet 2015

Acceptation de la démission de Messieurs Marco GARAVAGLIA, Carlos MARTINEZ SANSENERONI et Marco MUSSO en tant qu'Administrateurs A de la société.

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert SCHMITZ à compter du 21 mai 2015 et de la société FMS SERVICES S.A. à partir de ce jour, en tant qu'Administrateurs B.

Acceptation de la nomination, à partir de ce jour, comme nouveaux Administrateurs B de:

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER, né le 15/05/1937 à Echternach (Luxembourg), demeurant professionnellement 12, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

- Monsieur Claude GEIBEN, né le 16/09/1971 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement 12, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Monsieur Andrea RODA est réélu comme Administrateur A pour une nouvelle période d'un an.

Acceptation de la démission de la société BPH FINANCE S.A., déléguée à la gestion journalière.

Pour la société

UNIWELL S.A.

Référence de publication: 2015121652/22.

(150130432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Amstell Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 134.921.

Les comptes annuels au 28/2/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121759/9.

(150132122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

African Equities, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités (Immeuble IVY).
R.C.S. Luxembourg B 99.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AFRICAN EQUITIES

Un mandataire

Référence de publication: 2015121746/11.

(150132064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Chernoye Morye Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 112.134.

Dépôt à rectifier ou compléter

Comptes annuels (eCDF)

Déposé le 30/06/2015

Numéro dépôt L150112654

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015121910/14.

(150131556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

20140726 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 189.768.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 2 juillet 2015 et avec effet au 8 juillet 2015, que l'associé unique de la Société, Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l., a transféré 1.250 parts ordinaires qu'il détenait dans la Société à:

- Juwel 220. V V UG (haftungsbeschränkt), une Unternehmergeellschaft, constituée et régie selon les lois d'Allemagne, ayant son siège social à l'adresse suivante: 30, Schreiberhauer Straße, 10317 Berlin, Allemagne et immatriculée auprès du local court of Charlottenburg sous le numéro HRB 161013 B.

En conséquence, les 12.500 parts de la Société sont désormais détenues comme suit:

Juwel 220. V V UG (haftungsbeschränkt)	1.250 parts ordinaires
Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l.	11.250 parts de série A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2015.

20140726 Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2015121694/20.

(150130386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Westerhoofd, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.298.

—
Veuillez noter que l'adresse de l'associé unique, Willem Paulus DE PUNDERT, se situe désormais au Bredabaan 64, B-2930 Brasschaat, Belgique.

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Pour avis sincère et conforme
Pour WESTERHOOFD S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015121678/13.

(150131098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Tishman Speyer Q205 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 195.445.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 14 juillet 2015 que les personnes suivantes ont démissionnés, avec effet immédiat, de leurs fonctions de gérants de catégorie A et de gérant de catégorie B de la Société:

Gérants de catégorie A

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérant de catégorie B

- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Pascal Brayer, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Madame Svetlana Krasteva, née le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Philippe Joland, né le 7 octobre 1969 à Neuilly-sur-Seine, France, ayant son adresse professionnelle au 49-51, avenue George V, 75008 Paris, France,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juillet 2015.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2015121620/40.

(150130836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.391.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 14 juillet 2015 que les personnes suivantes ont démissionnés, avec effet immédiat, de leurs fonctions de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B de la Société:

Gérants de catégorie A

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 dans le Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume-Uni,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Monsieur Gerard Franklin, né le 13 février 1971 à Bromley, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume-Uni, - Monsieur Michael B. Benner, prénommé.

Gérants de catégorie B

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Madame Svetlana Krasteva, née le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ La société Tishman Speyer Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, associé unique de la Société, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 130284, a comme dénomination Tishman Speyer Europe S.à r.l., agissant au nom et pour le compte de Tishman Speyer European Core Fund FCP-SIF.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juillet 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015121619/53.

(150130835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Managed Funds Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 81.144.

NN (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 44.873.

—
In the year two thousand and fifteen, on the second day of the month of July.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

NN (L) (the "Receiving Company" or the "Absorbing Company") is incorporated in Luxembourg as a société anonyme, having its registered office at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 44.873, established pursuant to a notarial deed, on 6 September 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 467 dated 9 October, 1993 and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, on 26 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 982 dated 29 May 2015,

represented by Ms Laure GERARD, Legal Counsel, by virtue of a special power of attorney granted by the board of Directors of the Absorbing Company of 8 April 2015, which a copy shall remain attached to the present deed.

The appearing party requested the undersigned notary to state as follows:

1. The merger proposal relating to the merger of the Absorbing Company and Managed Funds Portfolio (the "Contributing Company" or the "Absorbed Company") is incorporated in Luxembourg as a société anonyme, having its registered office at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 81.144, established pursuant to a notarial deed on 16 March 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 269 dated 13 April, 2001 and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, on 19 January 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 331 dated 24 March 2004 (together with the Receiving/Absorbing Company, the "Merging Companies"), was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 982 of 14 April 2015 (the "Merger Proposal");

2. That the CSSF ("Commission de Surveillance du Secteur Financier") has been duly informed and has not any objection with the Merger procedure.

3. The Merger Proposal provides that the merger between the Merging Companies shall become effective on June 30, 2015;

4. In accordance with article 273 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), the merger shall become effective vis-à-vis third parties after the publication of the present enactment deed in the Mémorial in accordance with article 9 of the Law;

5. The Merger Proposal, the reports of the independent auditors, the annual accounts of the last three (available) financial years (with the management reports), the explanatory memorandum draw up by the boards of directors of the Merging Companies have been made available at the registered office of the Merging Companies at least one month before the effective date of the merger between the Merging Companies. A statement duly signed by two Directors, certify the availability of the above mentioned documents, shall remain annexed to the present deed.

6. None of the shareholders of the Absorbing Company has requested that a general meeting of shareholder(s) be called pursuant to article 279 (1) c) of the Law; and

7. The Absorbed Company ceased to exist on June 30, 2015.

The certificate of the Absorbing Company certifying the availability of the documents pursuant to article 264 of the Law and the absence of a request for the convening of a general meeting of the shareholders of the Absorbing Company pursuant to article 279(1) c) of the Law, has been submitted to the notary and shall, after having been initialled *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party has thus requested the undersigned notary to issue the present certificate pursuant to article 273 of the Law.

Statement

Pursuant to article 273 of the Law, the undersigned notary hereby declares that he made the necessary verifications and certifies the existence and the validity of acts and formalities carried out by the Merging Companies and that in consequence the conditions of article 279 of the Law have been fulfilled.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English with no need of further translation in accordance with Article 26(2) of the Law of 2010.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Signé: Gerard, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21126. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015121439/66.

(150130220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Ingame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 198.549.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the tenth day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Mr. Thierry CORNAC, entrepreneur, born on August 12, 1965 in Toulouse (France), residing in F-06400 Cannes, 62, boulevard de la Croisette (France).

The appearing person has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which he deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “INGAME S.à r.l.” (the Company).

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the partners, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the partners, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between partners.

When the Company has a sole partner, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one partner, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the partners representing at least three quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of partners is kept at the registered office and may be examined by any partner on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney, irrespective of the Class he belongs to, in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may deliberate and act validly only if a majority of its members are present or represented and if director(s) of Class A and director(s) of Class B have been appointed, the Board cannot validly deliberate unless at least one (1) director of Class A and one (1) director of Class B are present or represented. Board decisions shall be validly adopted by a majority vote of the directors present or represented, provided that if director(s) of Class A and director(s) of Class B have been appointed, no resolution shall be validly adopted unless approved by at least one (1) director of Class A and one (1) director of Class B. Board decisions are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Partner(s)

Art. 11. General meetings of partners and Partners' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the partners are adopted at a general meeting of partners (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Partners' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Partners' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the partners, in accordance with the Articles. Partners' Circular Resolutions signed by all the partners are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The partners are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or partners representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all partners at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the partners are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A partner may grant written power of attorney to another person, partner or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Partners' Circular Resolutions are passed by partners owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the partners are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Partners' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of partners owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a partner's commitment to the Company require the unanimous consent of the partners.

Art. 12. Sole partner.

12.1. When the number of partners is reduced to one (1), the sole partner exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the partners and the General Meeting or to Partners' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole partner or the partner's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole partner are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing its commitments and the debts owed by its manager (s) and partners to the Company.

13.3. Any partner may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Partners' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The partners appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The partners determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend, unless the partners decide to refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the partners adopted with the consent of a majority (in number) of partners owning at least three quarters of the share capital. The partners appoint one or more liquidators, who need not be partners, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the partners, the liquidators have full power to realize the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realization of the assets and payment of the liabilities is distributed to the partners in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Partners' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the

Board by telephone or video conference or the Partners' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the partners from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole partner, Mr. Thierry CORNAC, pre-named, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions taken by the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as Class A manager of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Thierry CORNAC, pre-named;
2. The following persons are appointed as Class B managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Fabrice GEIMER, private employee, born on 23 January 1978 in Arlon (Belgium), with professional address at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and
 - Mr. Roberto CHIAPPALONE, private employee, born on 15 May 1978 in Metz (France), with professional address at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
3. The registered office of the Company is set at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing person has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de juillet;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

Monsieur Thierry CORNAC, entrepreneur, né le 12 août 1965 à Toulouse (France), demeurant à F-06400 Cannes, 62, boulevard de la Croisette (France).

Lequel comparant a prié le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "INGAME S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et (1) ou plusieurs gérants de classe B. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant sans distinction de classe afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés et si un/des gérant(s) de classe A et un/des gérant(s) de classe B ont été nommés, le Conseil ne peut valablement délibérer que si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si un/des gérant(s) de classe A et un/des gérant(s) de classe B ont été nommés, aucune résolution ne sera valablement adoptée que si elle a été approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant, à moins que les associés décident de reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Thierry CORNAC, pré-qualifié, et libérées entièrement par ledit souscripteur moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-).

Résolutions prises par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Thierry CORNAC, pré-qualifié;
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Fabrice GEIMER, employé privé, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg); et

- Monsieur Roberto CHIAPPALONE, employé privé, né le 15 mai 1978 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au, 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

3. Le siège social de la Société est établi au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. CORNAC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 14 juillet 2015. 2LAC/2015/15759. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Référence de publication: 2015121289/490.

(150131114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

IMMO 73 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 158.605.

— EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 juillet 2015 que:

1. La nomination de Madame Claudine Varon, née le 11 août 1953 à Aix-les-Bains (France), demeurant à F - 26220 Dieulefit, 1 Les Hautes Plattes, en tant que gérante supplémentaire de catégorie A de la société, pour une durée indéterminée, est approuvée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2015121277/15.

(150130507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Koenigsallee LP III, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 96.636.

—
Extrait du dépôt rectificatif du dépôt n° L150125427 du 15 juillet 2015

Il convient de lire:

Il résulte du contrat de cession de parts sociales conclu entre les sociétés VERTIARAMA S.L. et RP Complex Holding S.à r.l. en date du 15 décembre 2014 que:

La société VERTIARAMA S.L. a cédé la totalité de ses parts sociales détenues dans KOENIGSALLEE LP III SARL, (ci-après la «Société»), soit 26 parts sociales, à la société RP Complex Holding S.à r.l., de sorte que la société RP Complex Holding S.à r.l. est détentrice de la totalité des parts sociales de la Société (soit 500 parts sociales), faisant d'elle l'unique associée de la Société.

Il est à noter que le siège social de RP Complex Holding S.à r.l. se situe désormais au 10, rue de Reims, L-2417 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121322/19.

(150130169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Luxfund1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 198.553.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the tenth day of the month of July;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The public limited company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg “FINEX.LU S.A. SOPARFI”, established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 144705,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the “Proxy-holder”), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name LUXFUND1 SARL (the “Company”), which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Purpose.

2.1 The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

2.2 This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

2.3 The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

2.4 The Company may also use its funds to acquire, own, develop, operate, licence, commercialise, distribute, and invest in tangible and intangible property and assets including but not limited to intellectual property, software designs and applications, software patents, and real estate, either directly or indirectly, in Luxembourg or abroad, and to administer, develop and manage such investments, holdings, assets and interests.

2.5 The Company may buy, sell, exchange, lease, hire, rent and manage any patents, licenses, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever which it holds from time to time.

2.6 The Company may license the use and/or the right to exploit any patents, licenses, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever which it holds from time to time.

2.7 The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

2.8 The Company may also, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, acquire real estate property through civil law companies and other assets of all kinds;

2.9 In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

2.10 Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license without having obtained the relevant approval and/or licence.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of corporate unit holders adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of corporate unit holders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Corporate units**Art. 5. Corporate Capital.**

5.1 The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.-EUR), represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each.

5.2 The corporate capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of corporate unit holders adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

5.3 The Company may redeem its own corporate units.

Art. 6. Corporate units.

6.1 The Company's share capital is divided into corporate units, each of them having the same nominal value.

6.2 The corporate units of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several corporate unit holders, with a maximum of forty (40) corporate unit holders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the corporate unit holders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of corporate units - Transfer of corporate units.

7.1 A register of corporate units shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any corporate unit holder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant corporate unit holder.

7.2 The Company will recognize only one holder per corporate unit. In case a corporate unit is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that corporate unit until such representative has been appointed.

7.3 The corporate units are freely transferable among corporate unit holders.

7.4 Inter vivos, the corporate units may only be transferred to new corporate unit holders subject to the approval of such transfer given by the corporate unit holders at a majority of three quarters of the corporate capital.

7.5 Any transfer of corporate units shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the corporate units of the deceased corporate unit holder may only be transferred to new corporate unit holders subject to the approval of such transfer given by the surviving corporate unit holders representing three quarters of the rights owned by the surviving corporate unit holders. Such approval is, however, not required in case the corporate units are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the corporate unit holders**Art. 8. Collective decisions of the corporate unit holders.**

8.1 The general meeting of corporate unit holders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these Articles.

8.2 Each corporate unit holder may participate in collective decisions irrespective of the number of corporate units which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) corporate unit holders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of corporate unit holders may be validly taken by means of written resolutions.

In such case, each corporate unit holder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole corporate unit holder, such corporate unit holder shall exercise the powers granted to the general meeting of corporate unit holders under the provisions of section XII of the Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the “general meeting of corporate unit holders” shall be construed as a reference to the sole corporate unit holder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of corporate unit holders shall be exercised by the sole corporate unit holder.

Art. 9. General meetings of corporate unit holders. In case the Company has more than twenty-five (25) corporate unit holders, at least one general meeting of corporate unit holders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of corporate unit holders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the corporate unit holders are present or represented at a general meeting of corporate unit holders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each corporate unit holder is entitled to as many votes as he holds corporate units.

10.2 Save for a higher majority provided in these Articles or by law, collective decisions of the Company’s corporate unit holders are only validly taken in so far as they are adopted by corporate unit holders holding more than half of the corporate capital.

Art. 11. Change of nationality. The corporate unit holders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the Articles requires the approval of (i) a majority of corporate unit holders (ii) representing three quarters of the corporate capital at least.

D. Management

Art. 13. Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers which shall be composed of one or more class A managers (the “Class A Manager(s)”) and one or more class B managers (the “Class B Manager(s)”).

13.2 Any reference made hereinafter to the “managers” shall in such case be construed as a reference to the Class A Manager(s) and/or the Class B Manager(s), depending on the context and as applicable. If the Company is managed by one manager, a reference to the “board of managers” used in these Articles is to be construed as a reference to the sole manager.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of corporate unit holders.

13.4 The board of managers shall respect any requirements for approval by the majority corporate unit holders of matters set forth in any agreement among the corporate unit holders, as may be amended or replaced from time to time.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of corporate unit holders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the corporate unit holders representing more than half of the corporate capital and in accordance with the provisions of any agreement between the corporate unit holders, as such agreement may from time to time be amended or replaced.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager. In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager in accordance with the provisions of any agreement between the corporate unit holders, as such agreement may from time to time be amended or replaced, by the remaining managers until the next meeting of corporate unit holders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in

writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by the vote of a majority of managers present or represented at such meeting, including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager present or represented subject to any agreement between the corporate unit holders, as may be amended or replaced from time to time. In case of the equal number of votes Class A Manager has decision power.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the individual signature of one (1) Class A Manager or (ii) the joint signatures of one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager, or (iii) by the joint signatures of any person to whom such power to sign may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) corporate unit holders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of corporate unit holders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of corporate unit holders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the corporate unit holders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of corporate unit holders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a corporate unit holder may also be allocated to the legal reserve if the contributing corporate unit holder agrees to such allocation.

22.4 In case of a corporate capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the corporate capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of corporate unit holders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these Articles.

22.6 Distributions shall be made to the corporate unit holders in proportion to the number of corporate units they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Corporate unit premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these Articles do not allow to be distributed.

23.2 Any corporate unit premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the corporate unit holders subject to the provisions of the Law and these Articles.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these Articles, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of corporate unit holders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the corporate unit holders in proportion to the number of corporate units of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on December 31, 2016.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units have been subscribed by the sole shareholder, the company "FINEX.LU S.A. SOPARFI", pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1 The registered office is established in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. Andrzej RÓŻYCKI, companies' director, born in Pulawy (Poland), on May 8, 1987, residing in 01-793 Warsaw, 11a m.273 Ludwika Rydygiera (Poland), manager A; and

- Mr. Maciej WALOSZYK, companies' director, born in Skwierzyna (Poland), on September 9, 1983, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal (Grand Duchy of Luxembourg), manager B.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois juillet;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "FINEX.LU S.A. SOPARFI", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144705,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "LUXFUND1 SARL", (la "Société"), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

2.2 Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

2.3 La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

2.4 La Société peut aussi utiliser ses fonds pour de posséder, développer, breveter, donner licence, exploiter, distribuer, et d'investir dans les biens corporels et incorporels et des actifs, y compris mais non limité à la propriété intellectuelle, la conception de logiciels et d'applications, les brevets des logiciels, et dans l'immobilier, soit directement ou indirectement, au Luxembourg ou à l'étranger, et à administrer, développer et gérer de tels investissements, les avoirs, les actifs et les intérêts.

2.5 La Société peut acheter, vendre, échanger, louer, et gérer les brevets, licences, marques déposées ou tout autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit que la Société détient de temps à autre.

2.6 La Société peut autoriser l'utilisation et / ou le droit d'exploiter des brevets, des licences, marques déposées ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit qu'elle détient de temps à autre.

2.7 La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

2.8 La Société pourra aussi, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, acquérir des biens immobiliers à travers des sociétés civiles et des actifs de toutes autres natures.

2.9 D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

2.10 Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents Statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents Statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à "l'assemblée générale des associés" devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents Statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des Statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A (le(s) "Gérant(s) de Catégorie A") et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B (le(s) "Gérant(s) de Catégorie B").

13.2 Toute référence faite aux "gérants" ci-après devra être entendue comme une référence au(x) Gérant(s) de Catégorie A et/ou au(x) Gérant(s) de Catégorie B, selon le contexte et le cas échéant. Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, une référence au "conseil de gérance" dans ces Statuts devra être entendue comme une référence au gérant unique.

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés.

13.4 Le conseil de gérance doit respecter toutes conditions posées pour l'approbation par les associés majoritaires de tous points prévus dans toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société et conformément aux dispositions de toute convention entre les associés telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant. Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé, conformément aux dispositions de toute convention entre les associés, modifiées ou remplacées de temps à autre, par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion comprenant au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B présents ou représentés sous réserve de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre. En cas d'égalité des votes, le gérant de type A a une voix prédominante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire et le secrétaire (le cas échéant), ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président, ou par un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature individuelle d'un (1) Gérant de Classe A, ou (ii) par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B, ou (iii) par la signature conjointe de toutes personnes auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance**Art. 20. Commissaire(s).**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels et distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents Statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents Statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents Statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents Statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "FINEX.LU S.A. SOPARFI", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'associé unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Andrzej RÓŻYCKI, directeur de sociétés, né à Pulawy (Pologne), le 8 mai 1987, demeurant à 01-793 Varsovie, 11a m.273 Ludwika Rydygiera, (Pologne), gérant A; et
 - Monsieur Maciej WALOSZYK, directeur de sociétés, né à Skwierzyna (Pologne), le 9 septembre 1983, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal (Grand-Duché de Luxembourg), gérant B.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 14 juillet 2015. 2LAC/2015/15760. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Référence de publication: 2015121367/565.

(150131160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Alabama Advisor Holding S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 198.565.

Extract of the partnership agreement of Alabama Advisor Holding S.C.S. (the "Partnership")

1. General Partner. "AI Alabama S.à r.l.", a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B198.042.

2. Name of the partnership. ALABAMA ADVISOR HOLDING S.C.S.

3. Legal form. Limited corporate partnership (société en commandite simple).

4. Corporate object. The purpose of the Company is:

4.1 The Partnership's primary object is the acquisition, holding, management and disposal of equity securities, debt instruments and/or other participations in any form whatsoever in companies.

4.2 The Partnership may from time to time also hold, acquire (whether by purchase, subscription or otherwise), transfer (whether by sale, exchange or otherwise) stock, bonds, debentures, notes and/or other securities or participations of any kind in other Luxembourg and/or foreign companies or other entities, and its activities shall include the possession, administration, development and management of its portfolio.

4.3 The Partnership may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The Partnership may incur indebtedness in any form.

4.4 In general, the Partnership may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial or industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

5. Registered office. The Partnership has its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

6. Manager: nature and limit of its powers.

6.1 The Company shall be managed by the General Partner.

6.2 The Partnership will be bound by the single signature of the General Partner or by the single signature of any person to whom such power shall be delegated by the General Partner.

7. Date of constitution. The Partnership was incorporated on 30 June 2015.

8. Duration. The Partnership is constituted for an unlimited period of time.

Suit la version en langue française

Extrait de l'acte de constitution de Alabama Advisor Holding S.C.S. (la «Société»)

1. Désignation des associés solidaires. “Al Alabama S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B198.042.

2. Dénomination sociale. ALABAMA ADVISOR HOLDING S.C.S.

3. Forme juridique. Société en commandite simple.

4. Objet social. L'objet de la Société est:

4.1 La Société a pour objet principal l'acquisition, la détention, la direction et la disposition des parts et titres de créances et / ou d'autres participations, sous quelque forme que ce soit.

4.2 La Société peut également, de temps en temps, détenir, acquérir (soit par achat, souscription ou autrement), transférer (par vente, échange ou autrement) des actions, obligations, débentures, billets à ordre et /ou d'autres titres ou participations de toute nature dans des entités luxembourgeoises et /ou étrangères ou d'autres entités, et ses activités comprennent la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

4.3 La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et peut prêter assistance par voie de prêts, de garanties ou autrement, à ses filiales ou sociétés affiliées. La Société peut contracter des emprunts sous toute forme.

4.4 En général, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute, opération commerciale, industrielle ou financière, mobilière ou immobilière, qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet.

5. Siège social. 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Gérant. nature et limite de leur pouvoir.

6.1 La Société sera gérée par l'associé commandité.

6.2 La Société sera engagée par la seule signature de l'Associé Commandité ou la seule signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par l'Associé Commandité.

7. Date de constitution. La Société a été constituée le 30 juin 2015.

8. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015120822/62.

(150131524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Espace Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 104.034.

L'an deux mil quinze, le dix-neuf juin,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- Monsieur Frédéric Reichling, administrateur de sociétés, né le 8 novembre 1978 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 76, Rue de Merl, et

2.- Monsieur Michael Reichling, administrateur de sociétés, né le 8 novembre 1978 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 76, Rue de Merl.

Tous ici représentés par Madame Sylvie Ramos, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu de deux procurations données sous seing privé, lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que Monsieur Frédéric Reichling et Monsieur Michael Reichling, précités sont les seuls associés actuels (les «Associés») de ESPACE INVEST S. à r.l. constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104034 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 novembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 82 du 28 janvier 2005. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 octobre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3037 du 10 décembre 2011.

- que le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ensuite, les comparants, représentant l'intégralité du capital, ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société de L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon vers L-2146 Luxembourg, 76, Rue de Merl.

Deuxième résolution:

Les Associés décident de modifier en conséquence l'article 5 §1 des statuts de la société qui se lira comme suit:

« **Art. 5. §1.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

Troisième résolution:

Les Associés décident de modifier l'adresse professionnelle de Monsieur Frédéric Reichling en tant que gérant technique et de Monsieur Michael Reichling en tant que gérant administratif de la Société qui se lira dorénavant comme suit: L-2146 Luxembourg, 76, Rue de Merl.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, ces personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Ramos, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 1^{er} juillet 2015. 1LAC / 2015 /20403. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119141/50.

(150128417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Foxroad Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.557.

L'an deux mille quinze, le six juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Madame Stéphanie DEVOS, née le 23 août 1974 à Kigali (Rwanda) et demeurant au 15, Avenue Baron Vandernoot, B - 1180 Bruxelles, et

2.- FOXROAD BVBA, société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à B - 8300 Knokke, 21 Graaf Janshove inscrite au Banque Carrefour des Entreprises.- Registre de Commerce et des Sociétés de Bruxelles sous le numéro 0446.175.353, ici représentée par son gérant Monsieur Thierry DEVOS, ayant son domicile professionnel à B - 8300 Knokke, 21 Graaf Janshove.

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Julien CUVILLERS, entrepreneur demeurant L-2311 Luxembourg, 35, Avenue Pasteur, en vertu de deux (2) procurations lui délivrées, lesquelles procurations après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «Foxroad Luxembourg S.à r.l.», avec siège social à L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 89.557, a été constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 23 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 630 du 5 décembre 1996, Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par:

- Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 56 du 26 janvier 2001,

- Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 2 février 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 899 du 19 octobre 2001.

- Que le capital social est fixé à dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-douze virgule zéro un euros (18.592,01 EUR) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

- Que les comparants sont les seuls associés, représentant l'intégralité du capital social de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social, et en conséquence de modifier l'article deux (2) des statuts comme suit:

« **Art. 2.** L'objet principal de la société est, au sens le plus large du terme, pour son propre compte et pour le compte de tiers, l'exercice de toute activité en relation avec:

- l'acquisition, par l'achat ou de toute autre manière, de tous biens mobiliers, dettes, actions ou parts dans d'autres sociétés;

- l'étude, la formation, l'installation, l'extension, le développement, la maintenance et la commercialisation sous quelque forme que ce soit, en tant qu'agent ou distributeur de la totalité ou de parties de systèmes informatiques et de télécommunication, en réaliser l'importation et l'exportation, ainsi que toutes activités et prestation de conseil en organisation, gestion, relations publiques, amélioration et formation pour toutes sortes d'entreprises.

La société peut consentir des prêts à des tiers, y compris au bénéfice de la société qui la détient directement ou indirectement, tout type de sûreté, dont une garantie hypothécaire sur les biens immobiliers qu'elle possède, dans les limites des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que la dénomination de l'Associée FOXROAD Sprl a été changée en FOXROAD BVBA.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Julien CUVILLERS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 juillet 2015. Relation GAC/2015/5778. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015119186/60.

(150128047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Build Carlyle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.124.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Build Carlyle S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015121807/12.

(150131513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Lyxor Alternative Flagships, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 187.428.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015121345/11.

(150131481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

LGT Fund Management (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 159.463.

Auszug aus den Beschlüssen der Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 7. April 2015

Am 7. April 2015 hat der Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

- Verlängerung der Mandate von Frau Brigitte ARNOLD und den Herren Roger GAUCH sowie André SCHMIT als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für einen befristeten Zeitraum bis zur jährlichen Hauptversammlung, welche im Jahre 2016 stattfinden wird;
- Verlängerung des Mandats von PricewaterhouseCoopers, ein Société coopérative, mit Gesellschaftssitz in: 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxemburg, als zugelassener Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für einen befristeten Zeitraum bis zur jährlichen Hauptversammlung, welche im Jahre 2016 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Juli 2015.

LGT Fund Management (Lux) S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2015121357/19.

(150130831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

OCI Consulting G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 180.727.

Im Jahre zwei tausend fünfzehn, den dreizehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach (Großherzogtum Luxemburg),

IST ERSCHIENEN:

Frau Annick NAGEL, geborene GALAMBOS, Geschäftsführerin, wohnhaft in F-57520 Grosbliederstroff, 88, Rue de Sarrebruck.

Welche Komparentin hier vertreten ist durch Peggy SIMON, Privatangestellte, beruflich ansässig in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 10. Juli 2015,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Bevollmächtigte und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärte und ersuchte den unterzeichneten Notar Nachstehendes zu beurkunden

Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "OCI Consulting G.m.b.H.", mit Sitz in L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 180.727 (NIN 2013 2444 197), gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 4. Oktober 2013, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2872 vom 15. November 2013.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je ein hundert fünf und zwanzig Euro (€ 125.-).

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, hat nachfolgenden Beschluss gefasst:

Einzigster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Zweck der Gesellschaft zu ergänzen und demzufolge Artikel 4 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Ausübung jeglicher kommerziellen Aktivitäten, welche im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes vom 2. September 2011 zur Zugangsregelung zu den Berufen des Handwerks, des Handels, der Industrie sowie zu verschiedenen freien Berufen sind.

Zweck der Gesellschaft ist auch der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind. "

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 juillet 2015. Relation: GAC/2015/5953. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 17. Juli 2015.

Référence de publication: 2015120530/56.

(150130080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Iglux Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3714 Rumelange, 3, place des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 158.350.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend fünfzehn.

Den dreizehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN

Herr Klaus GRÖLL, Diplomingenieur, wohnhaft in L-1457 Luxembourg, 12, rue des Eglantiers.

Welcher Komparent, den instrumentierenden Notar ersuchte seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass der Komparent, der alleinige Aktionär der Gesellschaft IGLUX GROUP S.A. ist, mit Sitz in L-3714 Rümelingen, 3, Place des Bruyères, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 158.350 (NIN 2011 2200 623).

II.- Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitze in Junglinster, am 7. Januar 2011, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 761 vom 19. April 2011, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Jean SECKLER, am 14. Dezember 2011, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 971 vom 14. April 2012.

III.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf einunddreissig tausend Euro (EUR 31.000.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je drei hundert zehn Euro (EUR 310.-).

IV.- Dass die Gesellschaft IGLUX GROUP S.A. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

V.- Dass die Aktien weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.

VI.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

Nach den vorstehenden Bemerkungen erklärt der Komparent, die Gesellschaft IGLUX GROUP S.A. aufzulösen.

Infolge dieser Auflösung erklärt der alleinige Aktionär, handelnd soweit als notwendig als Liquidator der Gesellschaft:

- dass alle Aktiva realisiert und alle Passiva der Gesellschaft IGLUX GROUP S.A. beglichen wurden, und dass er persönlich für sämtliche Verbindlichkeiten, sofern noch vorhanden, der aufgelösten Gesellschaft haftet sowie für die Kosten der gegenwärtigen Urkunde:

- dass die Liquidation der Gesellschaft somit vollendet ist und als abgeschlossen anzusehen ist;
- dass den Verwaltungsratsmitgliedern, dem Delegierten des Verwaltungsrates sowie dem Kommissar der Gesellschaft für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage volle Entlastung erteilt wird;
- dass die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während fünf (5) Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: L-3714 Rümelingen, 3, Place des Bruyères;
- dass das Aktienregister in Gegenwart des amtierenden Notars annulliert wurde.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Luxembourg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. GRÖLL, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 juillet 2015. Relation: GAC/2015/5958. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 20. Juli 2015.

Référence de publication: 2015120291/50.

(150130164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Hea Tech, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 40, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 189.286.

L'an deux mil quinze, le dix juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

THERMOLUX IMMOBILIERE, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 5574,

ici représentée par un de ses gérant, Monsieur Manou MOND, avec adresse professionnellement à Luxembourg.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "HeaTech", ayant son siège social au 183, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 189.286, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2798 du 8 octobre 2014, et

que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cent vingt-cinq(125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Ensuite le comparant déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour des présentes est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social du 183, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange vers 40, rue des Bruyères, L-1274 Howald, avec effet immédiat;

2. Modification consécutive de l'article 2, (première phrase) des statuts de la Société afin de donner lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg). »;

3. Divers.

L'associé unique siégeant en assemblée générale a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 183, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange vers 40, rue des Bruyères, L-1274 Howald, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'associé unique décide de modifier l'article 2 (première phrase) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg). ».

Évaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à la présente modification, est estimé approximativement à mille euros (1.000.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Mond et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 13 juillet 2015. 2LAC/2015/15709. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119265/49.

(150128011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Servicepool International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7670 Reuland, 38, Um Beschelchen.

R.C.S. Luxembourg B 77.357.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le neuf juillet

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Claude LUTZ, né le 09 mars 1955 à Luxembourg, demeurant à L-8528 Colpach-Haut, 19, rue AE Mayrisch;

2. Monsieur Lucien HARDT, né le 29 juillet 1958 à Echternach, demeurant à L-6477 Echternach, 15, rue des Remparts;

3. Monsieur Jesus BUENO, né le 10 janvier 1967 à Dudelange, demeurant à L-7670 Reuland, 38, Um Beschelchen ici représentés par Monsieur Anthony THILLMANY, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

en vertu de procurations lui données sous seing privé.

Lesquelles procurations après avoir été signées "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeureront annexées aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme «SERVICEPOOL INTERNATIONAL S.A.», établie et ayant son siège à L-7670 Reuland, 38, Um Beschelchen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.357, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach en date du 9 août 2000, publié au Mémorial C n°48 du 24 janvier 2001.

II.- Que le capital social de la société anonyme «SERVICEPOOL INTERNATIONAL S.A.», préqualifiée, s'élève actuellement à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions, sans valeur nominale, intégralement libérées.

III.- Que les comparants déclarent être les seuls actionnaires et qu'ils ont parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme «SERVICEPOOL INTERNATIONAL S.A.».

IV. - Que les comparants déclarent être seuls propriétaires de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant que seuls actionnaires, ils décident de procéder expressément à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V. - Qu'un bilan de clôture de la société «SERVICEPOOL INTERNATIONAL S.A.» a été établi.

VI.- Que les comparants déclarent que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait que les comparants répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. - Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant.

IX. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-7670 Reuland, 38, Um Beschelchen.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10/07/2015. Relation: EAC/2015/16256. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119653/48.

(150128819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Financière Daunou 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.140.

I. Lors de l'assemblée générale tenue en date du 2 juin 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Emmanuel Mougeolle, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Dominique Robyns, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Laurent Rivoire, administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, France

- Stéphane Roussilhe, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, France

- Olivier de Vregille, administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, France

- Christian Voegeli, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 220, Bureaux de la Coline, 92213 St Cloud, France

- Eric Keff, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 220, Bureaux de la Coline, 92213 St Cloud, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

II. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 1^{er} juin 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Emmanuel Mougeolle, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Dominique Robyns, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Laurent Rivoire, administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, France

- Stéphane Roussilhe, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, France

- Olivier de Vregille, administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, France

- Christian Voegeli, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 220, Bureaux de la Coline, 92213 St Cloud, France

- Eric Keff, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 220, Bureaux de la Coline, 92213 St Cloud, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Référence de publication: 2015120128/49.

(150130113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Mead S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 197.786.

La société FINEX.LU S.A. SOPARFI, RCSL B144705, siégeant 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, déclare avoir vendu en date du 13.07.2015:

125 parts de la société MEAD SARL, RCSL B197786, siégeant 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

a

- Monsieur Adam Radoslaw Melon né le 22/11/1989 à Lodz, Pologne, résidant Wczesna 26A, PL-93-361 Lodz, Pologne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paddock Fund Administration

Luxembourg

Référence de publication: 2015121392/15.

(150130992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Pentagon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 33.572.654,05.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 153.017.

EXTRAIT

Il est à noter que les transferts suivants de parts sociales de la Société ont été effectués le 26 juin 2015:

- Pentagon Lock S.à r.l., associé de la Société, a transféré les (i) 303.183.449 parts sociales préférentielles et (ii) 88.134.725 parts sociales ordinaires de la Société qu'il détenait à Sophos Group Plc, une public company limited by shares enregistrée auprès du registre des sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 9608658 dont le siège social est situé The Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire, OX14 3YP, Royaume-Uni («Sophos»);

- Pentagon Lock 6-A S.à r.l., associé de la Société, a transféré les (i) 178.287.544 parts sociales préférentielles et (ii) 51.827.775 parts sociales ordinaires de la Société qu'il détenait à Sophos;

- Pentagon Lock 7-A S.à r.l., associé de la Société, a transféré les (i) 161.003.900 parts sociales préférentielles et (ii) 46.803.460 parts sociales ordinaires de la Société qu'il détenait à Sophos;

- Pentagon Lock US S.à r.l., associé de la Société, a transféré les (i) 34.955.408 parts sociales préférentielles et (ii) 10.161.456 parts sociales ordinaires de la Société qu'il détenait à Sophos;

- Dr. Jan Hruska, associé de la Société, a transféré les (i) 145.163.636 parts sociales préférentielles et (ii) 42.198.732 parts sociales ordinaires de la Société qu'il détenait à Sophos;

- Dr. Peter Lammer, associé de la Société, a transféré les (i) 145.163.636 parts sociales préférentielles et (ii) 42.198.732 parts sociales ordinaires de la Société qu'il détenait à Sophos;

- ITPU Holdings Limited, associé de la Société, a transféré les (i) 42.111.544 parts sociales préférentielles et (ii) 12.241.728 parts sociales ordinaires de la Société qu'il détenait à Sophos;

- Richard Jacobs, associé de la Société, a transféré les 832.848 parts sociales de classe C qu'il détenait dans la Société à Sophos;

- Peter Norman, associé de la Société, a transféré les 10.992 parts sociales de classe C qu'il détenait dans la Société à Sophos;

- Jane Norman, associé de la Société, a transféré les 32.984 parts sociales de classe C qu'il détenait dans la Société à Sophos;

- Stephen Munford, associé de la Société, a transféré les 1.000.000 parts sociales de classe C qu'il détenait dans la Société à Sophos;

- Sophos Nominees Limited, associé de la Société, a transféré les (i) 1.696.373 parts sociales de classe C et (ii) 35.897.240 parts sociales de classe A qu'il détenait dans la Société à Sophos.

Comme suite à ces transferts, il est à noter que Sophos est l'associé unique de la Société et détient les parts sociales comme suit:

- 35.897.240 parts sociales de classe A;
- 3.573.197 parts sociales de classe C;
- 1.009.869.117 parts sociales préférentielles;
- 293.566.608 parts sociales ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015119536/46.

(150128177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

All-Sport International SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.673.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALL-SPORT INTERNATIONAL S.A., SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015121753/12.

(150131813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Feeder SIF III, SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue de Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 198.490.

—
STATUTS

Extrait du contrat social du 10 juin 2015

SIF Feeder GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198404 et disposant d'un capital social de EUR 12.600 (l'Associé Commandité) a signé, le 10 juin 2015, le contrat social (le Contrat Social), d'une société en commandite spéciale (la Société) dont est extrait ce qui suit:

1. Forme. La Société est une société en commandite spéciale qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par le Contrat Social.

2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Feeder SIF III, SCSp».

3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Objet social. L'objet du Fonds Nourricier est le suivant:

- (i) investir substantiellement tous ses actifs dans SIF III C.V.;
- (ii) employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques;
- (iii) s'engager dans tout autre acte ou activité compatible avec ce qui précède et que l'Associé Commandité considère nécessaire, recommandable, utile ou accessoire en vue de poursuivre son objet, en ce compris, sans s'y limiter, toute opération commerciale, financière ou industrielle et toute transaction immobilière ou mobilière qui, directement ou indirectement, favorise ou a trait à cet objet.

5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

6. Responsabilité de l'Associé Commandité de la Société. L'Associé Commandité est responsable de toutes les obligations de la Société.

7. Gestion de la Société. La Société est gérée par l'Associé Commandité (le Gérant).

Tous les pouvoirs seront exercés par le Gérant.

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration dans l'intérêt de la Société et dispose de tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet de la Société.

8. Autorité. Le Gérant peut exécuter tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, sauf ceux réservés à l'Assemblée Générale par le Contrat Social ou la loi du 10 août 1915.

Le Gérant aura pleins pouvoirs pour mener et approuver pour la Société tous les actes et opérations compatibles avec l'objet social de la Société.

9. Représentation. La Société sera engagée par la seule signature de son Associé Commandité.

La Société sera également engagée envers les tiers par la seule signature de toute personne à qui le pouvoir de signer pour le compte de la Société a été valablement délégué par l'Associé Commandité conformément à l'article 19.1 du Contrat Social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIF Feeder GP S.à r.l.

Référence de publication: 2015120124/45.

(150129064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Afasi-Association Luxembourgeoise des Aphasiques, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg F 2.737.

Articles modifiés:

Art. 2. L'association a pour objet de contribuer au maintien de la citoyenneté des personnes atteintes d'une aphasie ou d'une dysarthrie.

Elle crée et gère des structures de rencontre et de communication ainsi que d'information du grand public.

Elle a en outre pour but d'agir d'une manière générale en faveur de l'amélioration de la situation des personnes aphasiques et dysarthriques et de leur entourage.

Art. 4. L'association comprend des membres actifs et des membres sympathisants.

Sont membres actifs, les aphasiques et dysarthriques et leurs familles, ainsi que les personnes individuelles appuyant l'objet de l'association.

Sont membres sympathisants, les personnes ou institutions qui appuient l'association moralement ou financièrement.

Toute personne désireuse de s'affilier doit en faire la demande écrite au conseil d'administration qui statue sur son admission.

La liste des membres est tenue à la disposition de l'assemblée générale.

Toute demande d'admission comporte dans le chef de celui dont elle émane l'adhésion aux présents statuts et l'engagement d'observer toutes les obligations qui y sont stipulées.

Tout membre peut résilier son affiliation à l'association moyennant une notification écrite de sa décision au conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration est composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de huit assesseurs au maximum dont quatre au moins ne seront pas aphasiques ou dysarthriques.

Les fonctions de secrétaire et de trésorier peuvent être cumulées.

Le mandat de président, de vice-président, de secrétaire, de trésorier et éventuellement celui de secrétaire-trésorier sont personnels et ne peuvent pas être cumulés dans une même famille.

Le conseil d'administration se réunit au plus tard dix jours après l'assemblée générale ayant élu le conseil d'administration pour désigner les titulaires des mandats susmentionnés.

Le conseil d'administration peut nommer aux fonctions de secrétaire administratif un membre de l'association choisi, le cas échéant, en dehors du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est élu pour un terme de trois ans. Si un des membres de l'association l'exige, ce vote se fera au scrutin secret.

Le conseil d'administration est renouvelé chaque année pour un tiers. L'ordre de sortie est arrêté par tirage au sort à l'issue de la première élection.

Les membres sont sortants et rééligibles à la fin de leur mandat.

Les candidats communiquent leur candidature par écrit au conseil d'administration, avant l'assemblée générale.

Au cas où un mandat deviendrait ou resterait vacant, le conseil d'administration peut pourvoir au remplacement sous réserve d'approbation par la plus prochaine assemblée générale. Le remplaçant termine le mandat de son prédécesseur.

L'ancien article 11 est abrogé et remplacé par le nouvel article 11:

Art. 11. Le montant de la cotisation annuelle due par les membres ne peut pas dépasser 75,- euros.

Les articles 13 - 16 remontent d'une position:

Art. 12. L'association peut accepter des dons et des legs.

Art 13. La différence entre les avoirs et les engagements de l'association constitue son patrimoine qui lui appartient en propre sans que les membres ne puissent y faire valoir un droit individuel.

Art. 14. En cas de dissolution de l'association, le patrimoine est versé à une oeuvre de bienfaisance à désigner par l'assemblée générale convoquée à cette fin.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, et notamment en ce qui concerne la modification des statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

Référence de publication: 2015120815/52.

(150130208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Naturamedicatrix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9772 Troine, Maison 32.

R.C.S. Luxembourg B 183.866.

L'an deux mille quinze, le neuf juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

1) La société privée à responsabilité limitée «NATURAMEDICATRIX», établie et ayant son siège social à B-4053 Chaudfontaine (Embourg), 39 Avenue du Centenaire, immatriculée au RPM de Liège sous numéro d'entreprise 543.862.766, constituée en date du 6 janvier 2014, aux termes d'un acte reçu par Maître François MATHONET, notaire de résidence à Liège Belgique, ici représentée par:

Monsieur Marc Alain PIETTEUR, éditeur, né à Rocourt (Belgique) le 07 septembre 1960, époux de Madame Hafida ALILOU, demeurant à L-4140 Esch-sur-Alzette, 35-41, rue Victor Hugo,

agissant en sa qualité de gérant unique de ladite société, ayant pouvoir d'engager ladite société par sa signature individuelle tel que prévu dans les statuts de la société dont la teneur est la suivante:

«S'il n'y a qu'un seul gérant, la totalité des pouvoirs de la gérance lui est attribuée»,

associée détenant 425 parts sociales.

2) Monsieur Marc PIETTEUR, éditeur, né à Rocourt (Belgique) le 07 septembre 1960, époux de Madame Hafida ALILOU, demeurant à B-4053 Embourg (Belgique), 39 Avenue du Centenaire, agissant en son nom personnel, détenant 75 parts sociales,

Lesquels comparants déclarent être les associés de la société à responsabilité limitée "NATURAMEDICATRIX S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4140 Esch-sur-Alzette, 35-41, rue Victor Hugo, constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "LAB's Nature S.A." suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, pré qualifiée en date du 24 janvier 2014, publié au Mémorial C numéro 776 du 26 mars 2014, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 183866.

La forme juridique de la société a été changée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, pré qualifiée en date du 6 mars 2014, publié au Mémorial C numéro 1225 du 14 mai 2014,

Ensuite les comparants présents ou dûment représentés, représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer l'adresse de la société de L-4140 Esch-sur-Alzette, 35-41, rue Victor Hugo à L-9772 Troine (Commune de Wintrange), Maison 32 et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“Le siège social de la société est établi à Troine (Commune de Wintrange)”.

Les autres alinéas de l'article 3 des statuts restent inchangés.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant respectivement comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10/07/2015. Relation: EAC/2015/16254. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 2015.

Référence de publication: 2015120506/49.

(150129835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Bacci Holding s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.343.

Ceci rectifie le dépôt n° L140175660 du 6 Octobre 2014.

Les comptes annuels de la société Bacci Holding S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121796/11.

(150131381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Attia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 88.396.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le huit juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Corinne ATTIA, directrice commerciale, demeurant à IL-Lod, Fainshtein, 5, (Israël),

«la mandante»

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg,

«le mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société à responsabilité limitée ATTIA S.à r.l., ayant son siège social à L-2543 Luxembourg, 30, Denrier Sol, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 88.396, a été constituée en date du 3 juillet 2002 aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1413 du 30 septembre 2002.

2. Que le capital social de la société ATTIA S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, entièrement libérées.

3. Que la comparante est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4. Que la comparante agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que la comparante déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7. Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8. Que la comparante déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

9. Que décharge est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

10. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 juillet 2015. Relation GAC/2015/6046. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015120848/49.

(150131273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Harvester Topco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 195.112.

—
EXTRAIT

La société Harvester Topco S.à r.l. tient à informer le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que les mandats des gérants Ben Osnabrug et Xavier Geismar se sont terminés le 14 juillet 2015.

Monsieur Jorge Quemada, né le 6 juin 19731 à Logrono (Espagne) et ayant comme adresse professionnelle Warwick Court Paternoster Square EC4M 7AG Londres au Royaume-Uni, a été nommé gérant de la société le 14 juillet 2015 pour une période indéterminée.

Il résulte d'un contrat de transfert de part sociales signé en date du 14 juillet 2015, que l'actionnaire Celosia Holding S.à r.l. a transféré:

1. 2417 parts sociales à l'actionnaire Fifth Cinven Fund (N°1) Limited Partnership, une société ayant son siège social à P.O. Box 656 East Wing Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port GY1 3PP à Guernesey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1568.

2. 2144 parts sociales à l'actionnaire Fifth Cinven Fund (N°2) Limited Partnership, une société ayant son siège social à P.O. Box 656 East Wing Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port GY1 3PP à Guernesey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1601.

3. 2583 parts sociales à l'actionnaire Fifth Cinven Fund (N°3) Limited Partnership, une société ayant son siège social à P.O. Box 656 East Wing Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port GY1 3PP à Guernesey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1602.

4. 2243 parts sociales à l'actionnaire Fifth Cinven Fund (N°4) Limited Partnership, une société ayant son siège social à P.O. Box 656 East Wing Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port GY1 3PP à Guernesey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1603.

5. 932 parts sociales à l'actionnaire Fifth Cinven Fund (N°5) Limited Partnership, une société ayant son siège social à P.O. Box 656 East Wing Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port GY1 3PP à Guernesey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1720.

6. 2181 parts sociales à l'actionnaire Fifth Cinven Fund (N°6) Limited Partnership, une société ayant son siège social à P.O. Box 656 East Wing Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port GY1 3PP à Guernesey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1820.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Harvester Topco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015120223/38.

(150129324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Vipax S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 73.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Référence de publication: 2015121658/11.

(150130651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Euro Choice Direct LP, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 198.493.

STATUTS

Extrait analytique

Il est porté à la connaissance du public que le contrat social d'une société en commandite simple contient les indications suivantes:

1. Dénomination. Euro Choice Direct L.P.

2. Forme juridique au Luxembourg. société en commandite simple.

3. Sièges social. 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

4. Objet social. les objets de la Société sont les suivants: (i) la recherche, en Ecosse et ailleurs, d'une plus-value en capital à long terme par l'acquisition, la détention et la disposition d'investissements de portefeuille centrés sur le buyout, capital de développement et, sur une base sélective, sur des investissements dans des petites et moyennes entreprises ayant leur siège dans l'Union Européenne, dans d'autres pays européens et dans des pays adjacents, (ii) l'exercice de toute autre activité jugée par l'associé commandité comme nécessaire, préparatoire, accessoire, préliminaire ou auxiliaire à ce qui précède, et (iii) l'exercice, en Ecosse et ailleurs, d'une activité licite quelconque et conforme à ce qui précède.

5. Capital / fonds social. 2.530,00 EUR (0 EUR libéré)

6. Date de commencement au Luxembourg. 15 juillet 2015.

7. Durée. jusqu'au 31 juillet 2024, sous réserve d'une prorogation ou une dissolution anticipée.

8. Premier exercice. le premier exercice est réputé avoir commencé le 14 juillet 2015.

9. Exercice social. l'exercice social coïncide avec l'année civile.

10. Associé solidaire. Euro Choice Direct GP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre du commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 198231.

11. Associé gérant. l'associé solidaire (voir ci-dessus), qui est réputé avoir été nommé au Luxembourg le 15 juillet 2015.

12. Régime de signature statutaire / pouvoir de signature du gérant. l'associé solidaire en tant que gérant représente et engage la société sous réserve des et conformément aux dispositions du contrat social de la société.

13. Délégué à la gestion journalière (gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs). Akina (Luxembourg), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre du commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 195211, qui est réputé avoir été nommé au Luxembourg le 15 juillet 2015.

14. Titre du délégué à la gestion journalière. gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs.

15. Régime de signature statutaire / pouvoir de signature du délégué. envers les tiers et en justice, la société est valablement engagée par la signature du gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs (c'est-à-dire du délégué à la gestion journalière), sous réserve des et conformément aux dispositions du contrat social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015120086/41.

(150129088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.